

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice :27
Membres présents :25
Procuration :1
Suffrages exprimés :26
Votes Pour :26
Votes Contre :0
Abstentions :0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme Sonia CILLARD-CARRARA (procuration à I. Dexpert).

Absente : Mme Amandine BARBERE

Secrétaire de séance : M. Bernard JOLLYS

N° DE_2022_120

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Patrick Dufau rappelle à l'assemblée que par délibération DE_2022_105 du 15 novembre 2022, le Conseil Municipal a actualisé la tarification de la cantine scolaire en augmentant le taux d'effort des familles de 10 % et il convient de modifier en conséquence le règlement intérieur.

De même, il est nécessaire de modifier l'article 6 portant sur la facturation du repas commandé en cas d'absence de l'enfant justifié ou non.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu, le Code Général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire pour la prise en compte des modifications portant sur l'augmentation du taux d'effort et sur la facturation du repas en cas d'absence de l'élève ;

APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire modifié joint en annexe.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Bernard JOLLYS



Le Maire,
Isabelle DEXPERT


